

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 26 novembre 2018

Objet

**Ecole de
Musique –
modification de
quotité du temps
de travail**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 20 novembre 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme LAQUIEZE, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAUT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme C. LACUEY à M. PUYOBRAU - M. GALAN à Mme DURLIN
Mme COLLIN à Mme N. LACUEY Mme MILLORIT à Mme GRANJEON
M. LERAUT à M. DANDY – Mme VELU à M. CALT**

Absents :

M. BELLOC - Mme RONNE

Mme Gaëlle LARUE a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'école municipale de musique et de danse est un outil majeur de la politique culturelle de la ville. Elle permet l'apprentissage de nombreuses disciplines artistiques, dans une diversité d'esthétique, classique ou « musiques actuelles », qui se développent de plus en plus.

Depuis cette rentrée, on note des effectifs en hausse dans les départements musique et danse avec un taux de réinscription de 87% en musique et 72% en danse. De nombreuses

demandes d'inscription ont été enregistrées (50 nouvelles demandes en musique et 60 en danse) ; les effectifs 2018-2019 de l'EMMD s'élèvent à 446 élèves contre 412 en 2017-2018. Pour satisfaire à ces demandes, il est proposé d'augmenter la quotité de temps de travail pour les assistants d'enseignement artistique suivants :

Grade	Discipline	Quotité temps	Quotité temps Au 01/12/2018
Assistant d'enseignement artistique Ppal 1ère cl	Percussions – Orchestre à l'école - Initiation musicale et corporelle	15h00/20h	Passage à 16h30/20h
Assistant d'enseignement artistique Ppal 2ème cl	Guitare	16h30/20h	Passage à 17h30/20h
Assistant d'enseignement artistique	Violoncelle	6h30/20h	Passage à 7h/20h
Assistant d'enseignement artistique	Chant Musiques Actuelles	8h/20h	Passage à 14h30/20h
Assistant d'enseignement artistique	Guitare et basse électrique Musiques Actuelles	6h30/20h	Passage à 10h/20h

Vu les articles 4-39-49-79-80 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
 Vu le décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique ;
 Vu l'avis de la Commission Ressources Humaines, Administration Générale et Finances, Marchés publics et Nouvelles Technologies réunie en date du 14 novembre 2018 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DECIDE de modifier la quotité de temps de travail de 5 postes du cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique, à compter du 1^{er} décembre 2018.

DIT que les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses sont inscrits au Budget Primitif de la Ville.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
 Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 28 novembre 2018
Le Maire,



Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre	
Abstention :	